



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

crédit d'impôt famille aux entreprises

Question écrite n° 31541

Texte de la question

Rappelant l'engagement du Président de la République en 2002, M. Dino Cinieri demande à M. le ministre délégué à la famille dans quel délai il entend instaurer « le crédit d'impôt famille » pour toutes les initiatives qui permettent d'améliorer la situation quotidienne des familles dont les parents travaillent.

Texte de la réponse

Le besoin de financement des modes de garde collectif demeurant très important, le ministre délégué à la famille a annoncé, au cours de la conférence de la famille qui s'est tenue le 29 avril 2003, un « plan crèche », d'un montant de 200 millions d'euros destiné à financer 20 000 nouvelles places à partir du 1er janvier 2004. De plus, les financements mixtes, interentreprises ou entre les communes et les entreprises, seront encouragés. Dans ce but a également été créé le « crédit d'impôt familles » pour les entreprises qui pourront bénéficier d'une prise en charge fiscale à concurrence de 60 % des dépenses engagées à compter du 1er janvier 2004. En ce qui concerne les modalités de fonctionnement, il est précisé que : le crédit d'impôt familles sera remboursable pour sa partie non imputable ; les dépenses ouvrant droit à crédit d'impôt, plafonnées à 2 000 000 d'euros par an, pourront présenter un caractère d'investissement et/ou de fonctionnement sans - sous plafonnement - ; la date retenue pour la déductibilité du crédit d'impôt utilisé pour des dépenses d'investissement sera la date de paiement des travaux à partir du 1er janvier 2004 ; les conditions de déductibilité des dépenses d'investissement sur un exercice feront l'objet d'une circulaire fiscale en cours d'élaboration.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31541

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : famille

Ministère attributaire : famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 janvier 2004, page 33

Réponse publiée le : 3 février 2004, page 868